



Catégorie

A

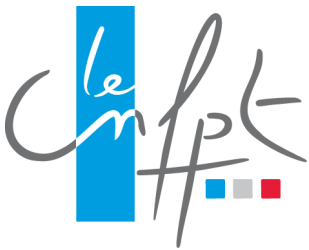
CONSERVATEUR OU CONSERVATRICE TERRITORIAL DE BIBLIOTHÈQUES

BILAN DU CONCOURS

SESSION 2021



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



BILAN DU CONCOURS DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES SESSION 2021

SOMMAIRE

BILAN

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	- 2 -
I. COMPOSITION DES JURYS	3
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	4
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	5
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	6
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES	8
VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	11
VII. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES ET EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES	16

DONNÉES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	18
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS	18
III. PROFIL DES CANDIDATS	19
IV. NOTES AUX EPREUVES	24

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours de conservateur territorial de bibliothèques, session 2021, a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 1^{er} février 2021.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- ✚ **Concours externe** = 14
- ✚ **Concours interne** = 6

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du 15 mars au 9 avril 2021 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 16 avril 2021.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites d'admissibilité les 27 et 28 mai 2021, dans le centre d'écrits de leur choix à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 6 juillet 2021.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

- ✚ Concours interne : du 22 au 24 septembre 2021
- ✚ Concours externe : du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021

En raison des règles sanitaires toujours en vigueur, les gestes barrières, mis en place en 2020, ont été reconduits pour la session 2021, aussi bien pour les épreuves d'admissibilité que pour celles d'admission (port du masque obligatoire pour tous, mise à disposition de gel hydroalcoolique...).

La réunion d'admission s'est tenue le 8 octobre 2021.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité en février 2022.

I. COMPOSITION DES JURYS

Présidente	Nadine TOUSTOU Conservatrice territoriale de bibliothèques Directrice de la médiathèque départementale du Tarn et Garonne (82)
Suppléant	Luc BELLIER Conservateur de bibliothèques, responsable du département des services d'information documentaire à l'université Paris Saclay (91)
Elus locaux	Philippe CAR Adjoint au maire à la commune d'Alfortville (94)
	Claire DE CAUSANS Adjointe au maire à la commune d'Arles (13) Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette
	Bertrand MASSON Adjoint au maire à la commune de Nancy (54) Conseiller régional à la région Grand Est
Fonctionnaires territoriaux	Sylvain HEURTEBISE Administrateur territorial Directeur général des services à la commune de Blois (41)
	Marc MOUTOUSSAMY Conservateur territorial de bibliothèques Directeur du réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale (29)
	Nadine TOUSTOU Conservatrice territoriale de bibliothèques Directrice de la médiathèque départementale du Tarn et Garonne (82)
Personnalités qualifiées	Isabelle ANTONUTTI Conservatrice de bibliothèque Responsable de formation Mediadix à l'université de Paris Nanterre (92)
	Luc BELLIER Conservateur de bibliothèques, responsable du département des services d'information documentaire à l'université Paris Saclay (91)
	François NAWROCKI Conservateur en chef Responsable du pôle fonds et collections à la bibliothèque Kandinsky du Centre Pompidou (75)

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

Monsieur Philippe CAR

Adjoint au maire, commune d'Alfortville

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Madame Julie GATINEAU

Conservatrice territoriale de bibliothèques, directrice du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Madame Cristina ION

Conservatrice de bibliothèques à la bibliothèque nationale de France

Madame Laurence ISNARD

Conservatrice territoriale du patrimoine à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Madame Marie-Christine JACQUINET

Conservatrice territoriale de bibliothèques à la bibliothèque départementale de la Meuse

Monsieur Rémi MATHIS

Conservateur de bibliothèques à la bibliothèque nationale de France

Monsieur Marc MOUTOUSSAMY

Conservateur territorial de bibliothèques au sein du réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale

Monsieur François NAWROCKI

Conservateur en chef à la bibliothèque Kandinsky du Centre Pompidou, Paris

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial au Conseil départemental de la Haute-Marne

Madame Isabelle RINDZUNSKI

Conservatrice territoriale de bibliothèques à la médiathèque Edmond Rostand, Paris

Madame Nadine TOUSTOU

Conservatrice territoriale de bibliothèques à la médiathèque départementale du Tarn et Garonne

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

ALLEMAND	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences, université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
	Margarete STURM-FOUCAULT Maître de conférences, Institut d'études politiques, Paris
ANGLAIS	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences, université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Cécile BIRKS-RAISSEIX Maître de conférences, université de Nanterre La Défense
ESPAGNOL	Alcira MAUCLAIR-LOPEZ Professeure certifiée, Chambray Les Tours
	Madame Cecilia LOYAU Enseignante vacataire, Boves
ITALIEN	Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure, Institut d'études politiques, Paris
	Norma ROMANELLI Professeure et responsable de formation, Chambre de commerce italienne pour la France
RUSSE	Karina LACROIX Enseignante à ILERI, Ecole des relations internationales
	Ada SHLAEN Professeure agrégée, Versailles (en retraite)
LATIN	Jérôme FOURNIER Professeur agrégé de lettres classiques, Paris (en retraite)
	Rachid NAJI Professeur agrégé de lettres classiques, Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

1) Les résultats du concours 2021 de conservateur/conservatrice territorial(e) de bibliothèques

Par arrêté du président du CNFPT en date du 1er avril 2021, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques, session 2021, était de 20, répartis comme suit : 14 pour le concours externe, 6 pour le concours interne.

193 candidats ont été admis à concourir, 126 ont passé les épreuves d'admissibilité (contre 213 admis à concourir et 135 présents en 2020).

Le jury a reçu en entretien 19 candidats pour le concours externe (3 candidats s'étant désistés avant les épreuves orales) et 14 pour les concours interne.

Le jury a déclaré admis 11 candidats en externe et 8 en interne. En effet, 3 postes de l'externe n'ont pas été pourvus, en raison de la faiblesse du niveau des candidats soit sur l'épreuve de culture générale, soit sur l'épreuve professionnelle, soit sur les deux. 2 postes ont pu néanmoins être basculés sur le concours interne où le niveau des candidats, notamment sur l'épreuve professionnelle, était globalement meilleur.

2) Composition du jury

Le jury était composé de 9 membres, répartis en 3 collèges : 3 élus locaux (adjoints à la culture), 3 fonctionnaires territoriaux (2 conservateurs de bibliothèques-directeurs de médiathèques, un administrateur - directeur général des services) et 3 personnalités qualifiées (conservateurs d'État).

Il est à noter la belle émulation et complémentarité du jury qui a travaillé dans la bonne humeur mais avec le sérieux et l'exigence requises par le concours. L'implication et la bienveillance de ses membres m'ont permis d'assumer mon rôle de présidente dans la sérénité et je tiens à les en remercier.

Le jury a été unanime dans ses décisions, notamment quand il s'est agi d'attribuer une très bonne note ou, à l'inverse, une note très basse à un candidat.

3) L'organisation du concours

- **Le déroulement des épreuves orales**

Pour la deuxième année consécutive, le concours s'est déroulé dans un contexte particulier, en raison de la crise sanitaire.

Le port du masque obligatoire a parfois entraîné des difficultés de compréhension. Toutefois, l'organisation des épreuves fut, cette année encore, au cordeau. Grâce à l'efficacité, la disponibilité et la réactivité des personnels en charge de ce concours, l'ensemble des épreuves s'est déroulé sans anicroche.

4) Le niveau des candidats

- **Épreuves écrites :**

Le jury, dont certains membres ont aussi été correcteurs des épreuves écrites (culture générale et note de synthèse), a relevé beaucoup de fautes d'orthographe, des erreurs de syntaxe et de grammaire, inadmissibles pour un concours de catégorie A+.

Concernant l'épreuve de culture générale, les correcteurs ont souligné l'absence de problématisation des sujets et une tendance à faire des plans binaires du type oui/non, ne permettant nullement de dégager les enjeux.

En ce qui concerne la note de synthèse, le niveau au concours externe était faible, notamment en raison d'une maîtrise insuffisante de la méthodologie.

- **Épreuves orales**

Généralités

Les profils des candidats étaient assez similaires pour le concours externe, à savoir des candidats ayant suivi une formation en sciences politiques et des professeurs certifiés.

Globalement, il a été constaté que les candidats au concours externe ont été meilleurs à l'épreuve de culture générale que ceux du concours interne.

Les candidats sont dans l'ensemble préparés, et considèrent avec sérieux les épreuves. La méthodologie du commentaire, tant pour la conversation avec le jury que pour l'entretien sur la motivation professionnelle, est plutôt maîtrisée.

Certains candidats se sont réellement démarqués des autres tant sur l'épreuve professionnelle que sur le commentaire de culture générale, tant à l'externe qu'à l'interne. Certains candidats ayant eu des notes passables à l'écrit, notamment en culture générale (entre 8 et 10), ont réellement brillé à l'oral, et ont été lauréats du concours.

La notation

Le jury a estimé que les candidats auxquels il a attribué les notes les plus basses tant en culture générale qu'à l'épreuve professionnelle, ne pourraient compenser leurs lacunes au bout de 18 mois de scolarité à l'INET.

Certaines réponses de candidats étaient réhivitoires (notamment sur des questions managériales et de droit) et le jury a estimé, d'un commun accord, qu'il était impossible d'envisager le ou la candidat(e) dans la situation de futur(e) directeur/trice d'une bibliothèque ou d'un service.

Le jury a eu parfois le sentiment que certains candidats se retrouvaient là par hasard, sans réelle motivation, sans avoir réfléchi à un projet professionnel ou à leur reconversion. Cela a été particulièrement vrai pour des candidats ayant passé le concours en interne, hors métiers des bibliothèques, et qui n'avaient qu'une idée très vague de ce qui est attendu d'un conservateur de bibliothèque. Ces mêmes candidats ont montré une méconnaissance manifeste de l'environnement territorial.

Nadine TOUSTOU

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (EXTERNE)

« La culture est-elle un service comme les autres ? »

Un tel sujet donne l'occasion aux correcteurs de cerner la culture, la motivation, la curiosité ainsi que l'ouverture d'esprit du candidat.

Un sujet classique qui ne posait pas de problème particulier et offrait plusieurs niveaux de réflexion. Il semblait pertinent de l'aborder à la fois sur un plan historique ainsi qu'à la lumière du contexte actuel. Les candidats avaient l'opportunité avec de déterminer leur problématique en l'argumentant mais aussi de démontrer, en plus de leurs connaissances, leur ouverture au monde, leur motivation et leur capacité à assumer des responsabilités territoriales. Dans l'ensemble, la technique de la dissertation n'est pas parfaitement maîtrisée : les correcteurs s'attendent à ce que les candidats soient mieux à même de définir les termes du sujet, d'élaborer un plan cohérent et de proposer une problématique pertinente puis de l'illustrer tout en rédigeant correctement (il faut se départir d'une expression trop orale et maladroite qui est pénalisante pour un tel concours).

Les candidats doivent posséder une culture générale de fond mais aussi d'actualité en étant capable de la mobiliser pour répondre à une question précise, de convoquer leurs connaissances opportunément mais aussi les enrichir sur les politiques culturelles et sur le rôle des collectivités territoriales en matière de culture. Il faut qu'ils élargissent le sujet à un enjeu de société avec une ouverture aux sciences, aux technologies ou bien encore à une problématique économique ce qui offrirait des pensées plus personnelles plutôt que des thèmes trop généraux et apporterait également un côté moins scolaire aux copies.

L'un des buts de cet exercice est de démontrer aux correcteurs un esprit d'analyse critique et une capacité de mise en perspective des enjeux. Qu'ils n'hésitent pas à confronter leurs références culturelles et historiques à la réalité du contexte territorial : il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un concours de la fonction publique territoriale. Les correcteurs encouragent donc les futurs candidats à travailler la méthodologie, à s'entraîner sérieusement et à s'enrichir d'une culture livresque, historique mais pas uniquement (fréquenter les lieux de culture, par exemple). Ils sont également encourager à lire avec attention les rapports des jurys du concours, prendre connaissance des meilleures copies disponibles sur le site du CNFPT, suivre les conseils de méthodologie disponibles sur le blog des élèves conservateurs en formation à l'INET, lire quotidiennement la presse, éviter de préparer leurs fiches depuis des sites comme Wikipédia (les mêmes idées sont ensuite reproduites dans nombre de copies), de visiter des médiathèques, de s'interroger sur les mécanismes économiques, les évolutions du monde du travail, et surtout ne pas hésiter à approfondir sa culture personnelle en demeurant curieux.

✚ COMPOSITION DE CULTURE GENERALE (INTERNE)

« Offenser est-il un droit ? »

Il s'agissait d'un très beau sujet transversal qui convoquait différents champs de connaissances (juridiques, philosophiques, historiques, sciences de l'information...) et qui avait une résonance particulière avec l'actualité.

Les candidats doivent éviter de répéter les mêmes exemples et de les adapter à toutes les argumentations ou à tous les types de plans. Certaines compositions sont restées très littéraires ou philosophiques alors que le sujet renvoyait clairement à l'actualité. Les candidats ont eu des difficultés à différencier offense et préjudice ou d'imaginer des situations pratiques dans des établissements culturels. La distinction entre le droit d'offenser, l'émanation de la liberté d'expression et le préjudice a été de manière générale peu analysée ou questionnée ce qui a conduit parfois à des hors-sujets. Les meilleures copies ont su saisir les enjeux et ont fait un effort de définition et de questionnement. Etre plus vigilants concernant la grammaire et l'orthographe.

Les correcteurs souhaitent que les candidats fassent davantage preuve d'ouverture envers les problématiques culturelles en général et la manière dont elles entrent en résonance avec des préoccupations de la société contemporaine, plutôt que de se cantonner au monde des bibliothèques. Il est également primordial que ces derniers s'intéressent davantage à l'actualité mais aussi qu'ils convoquent plus souvent des références tirées d'ouvrages de sciences humaines et sociales.

De même, il faut qu'ils fassent l'effort de définir les termes du sujet ce qui est le prélude à toute réflexion sur ce type de sujet. Qu'ils gardent à l'esprit qu'une problématique n'est pas une simple redite de la question du sujet ce qui conduira souvent à une réponse binaire. La diversité des exemples est une bonne chose à la condition qu'ils servent à illustrer un propos et non qu'ils se substituent à la réflexion et à l'argumentation. Enfin, les références citées (auteurs et leurs œuvres) se doivent d'être précises et non approximatives.

✚ NOTE DE SYNTHÈSE (EXTERNE)

« L'intelligence peut-elle être collective ? »

Majoritairement, les candidats ont compris le sujet ainsi que ses enjeux mais ils ont eu des difficultés à construire un plan clair et structuré. Les candidats doivent travailler la méthode de la note et mieux se préparer à l'épreuve. Et ils doivent se souvenir qu'une bonne technique de note sans travail de réflexion et de compréhension du sujet pour produire un propos argumenté et problématisé ne peut pas donner lieu à de bons résultats. Les bonnes copies ont su faire preuve de précisions et de clarté dans l'argumentation.

Le sujet était très intéressant avec des approches diversifiées et a été globalement bien compris. Il était d'actualité par rapport aux mutations du service public local et relativement accessible. La richesse du dossier offrait une exploitation assez aisée des principaux thèmes de la réflexion et a permis de différencier assez nettement les bonnes copies ayant fait un effort de développer une compréhension des enjeux, des autres qui ont cherché à utiliser une trame de plan générique et mécanique pour établir un simple catalogue d'arguments.

Il s'agit d'une épreuve qui demande organisation, méthode, rigueur et qui repose sur une bonne compréhension du dossier et sur une exploitation et une hiérarchisation des documents, le tout au service d'une problématique qui soit claire et argumentée. Aussi,

les candidats doivent s'appuyer davantage sur les éléments issus du dossier et apprendre à mieux gérer le temps imparti afin de ne pas rendre une note incomplète. Il leur est également conseillé de faire apparaître clairement leur plan dans la présentation de la copie, de soigner la présentation de la note et veiller à l'orthographe.

Il faut aussi s'entraîner à rédiger des écrits argumentés au service d'une problématique qui articule des points de vue divergents pour démontrer une thèse unique.

NOTE DE SYNTHÈSE (INTERNE)

« Engagement citoyen et bénévolat »

Il faut que les notes soient bien structurées avec une introduction qui soit pertinente et qui pose à la fois le sujet et la problématique qui en ressort. Les plans binaires sont à éviter afin pouvoir traiter toutes les nuances du dossier. Les candidats doivent être vigilants quant à la hiérarchisation des informations. Quelques copies ont toutefois su contextualiser le sujet, offrir un plan équilibré et cohérent avec une progression dans la réflexion.

Il est important que les futurs candidats prennent connaissance des rapports du jury du concours, de lire les meilleures copies disponibles sur le site du CNFPT. Mais aussi de s'entraîner à rédiger des notes de synthèse, si possible dans le temps imparti de l'épreuve.

Enfin, il pourrait être intéressant qu'ils se constituent eux-mêmes des dossiers pour une potentielle note de synthèse : cela serait un exercice profitable qui leur permettrait de réfléchir à la hiérarchisation des données et de l'information ainsi que d'accroître leur culture générale.

VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) Concours externe

✚ Epreuves avec le jury

Conversation avec le jury :

« Lire sur Internet, est-ce toujours lire ? », Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), 2011

« Pourquoi les autrices noires sont les grandes oubliées de la littérature », Les Inrockuptibles, 27 octobre 2020

« En littérature jeunesse, les héros ne terrassent pas toujours les archétypes du genre », Télérama, 12 décembre 2020

« On brandit les mots "*cancel culture*" comme un épouvantail », France Culture, 7 mai 2021

« Wikipédia : les dessous d'un miracle », L'Obs, 4 mars 2021

Extrait de « *L'être et le néant* » [1943], de Jean-Paul Sartre, Gallimard, 1991

Entretien sur la motivation professionnelle :

« Contrat de projet, le nouveau CDD de la fonction publique », Emploipublic.fr, 4 novembre 2019

« Les 5 idées à retenir de... la bienveillance au travail », Les Echos, 15 mars 2019

« La fracture numérique n'épargne pas les jeunes », France Culture, 31 janvier 2020

« Un manager qui fait preuve de gentillesse la propage autour de lui », Courrier cadres, 12 mai 2021

« Chercheurs de mémoire, en quête des œuvres spoliées », France Inter, 28 mars 2021

« Pénibilité au travail : des métiers qu'il faut assumer... avec modération », La Gazette des communes, 14 avril 2020

✚ Epreuve de langues (1^{ère} partie)

Allemand :

« Jürgen Habermas und die Emirate; "Sehr enttäuscht" », Süddeutsche Zeitung Online
10 mai 2021

« Clemens J. Setz: Aus den Geheimkammern der Gegenwart », Die Zeit, 20 juillet 2021

Anglais :

« Covid vaccine equity - Developing countries need our help », Forbes, 11 mai 2021

« France is pulling back from Africa's fastest-growing conflict. Who will fill the security void? », The Washington Post, 18 juin 2021

« My English will never be 'perfect' – and that's what keeps a language alive », The Guardian,
28 juin 2021

« China relaxes family policy to allow up to three children », Bahrain News Agency,
31 mai 2021

Espagnol :

« Augustobriga, la ciudad romana de Extremadura que está sumergida en un embalse », El
Español, 13 juillet 2021

Latin (traduction écrite) :

Traduction depuis un extrait du texte « Cicéron, Quatrième Philippique, V, 11-12 »

✚ Epreuve de langues (2^{ème} partie)

Allemand :

« Die Lebensgeschichten-Erzählerin », Münchner Merkur, 9 mars 2021

« Recht auf Unsichtbarkeit; Johny Pitts und László F. Földényi in Leipzig », Süddeutsche Zeitung, 28 mai 2021

« Ernest Hemingway : Auf Leben und Tod », Spiegel online, 2 juillet 2021

Anglais :

« South Africa's state-owned companies are mostly seen as corrupt », BusinessTech, 28 juin 2021

« Yemen's mini-libraries: 'A candle in the dark' », The Jakarta Post, 8 octobre 2020

« Biomass firm gets record fine for pollution », The Daily Telegraph, 20 février 2021

« New Forest 'cash for ponies' to be reined in after leap in population », The Daily Telegraph, 21 avril 2021

Espagnol :

« La importancia de fomentar la lectura en los niños durante la pandemia », elpais.com, 22 avril 2021

« La importancia del Bibliobús, cultura 'Donde nadie llega' », noticiascyl.elespanol.com, ACLEBIM, 27 janvier 2019

« Jean de la Fontaine, 400 años de "Érase una vez..." », El Cultural, 8 juillet 2021

« El SOS de la educación: hablan los profesores », El Cultural, 5 juillet 2021

Italien :

« Gli Istituti Italiani di Cultura nel mondo celebrano Dante online », Ministero della Cultura - Art a part of culture.net, 21 mars 2021

Russe :

« Памятник примирения, том, как Тургенев и Достоевский поссорились из-за Пушкина », Газета.ру, 6 juin 2021

2) Concours interne

✚ Epreuves avec le jury

Conversation avec le jury :

« La fin de l'ENA, une étape vers le renouveau de l'Etat », Le Monde, 9 avril 2021

« Faut-il seulement se réjouir de l'arrivée de la cinéphilie sur Netflix ? », Libération, 21 avril 2020

« Faut-il déboulonner les statues ? », The Conversation, 15 juin 2020

« La dernière disparition des "Dix petits nègres" », Le Parisien, 27 août 2020

« Il existe un gros besoin de formation à la laïcité », La Gazette des communes, 15 juin 2021

Discours de Jean Jaurès, La Dépêche, 15 janvier 1888

Entretien sur la motivation professionnelle :

« Accueil de classes en bibliothèque : à la recherche des ados », La Gazette des communes, 21 octobre 2020

« Censure en bibliothèque : ni idéologie ni croyance ne gouvernent », Actualité, 29 février 2020

« Télétravail : "cette situation de contrainte dépasse les limites de l'acceptable" », L'express, 25 mars 2021

« Le silence comme service. Pour une cohabitation des publics et de leurs usages en bibliothèque », Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), 2 décembre 2019

« Après la crise : la fin des "petits chefs" ? », Courrier cadres, 30 avril 2021

« Mathilde Icard : "le lien entre santé des agents et performance des organisations est évident" », Acteurs publics, 4 février 2021 (extraits)

✚ Epreuve de langues

Anglais :

« Making digital resources accessible for students with disabilities: Are libraries, publishers, and vendors ready for the new rules and regulations? », No Shelf Required, 29 juin 2020

« UK libraries and museums unite to save 'astonishing' lost library from private buyers », The Guardian, 17 juin 2021

« E-book loans, book dispensers: How are libraries adjusting to the pandemic? », The Jakarta Post, AFP, 3 octobre 2020

« New diversity efforts at Library of Congress », The New York Times, 28 janvier 2021

Allemand :

« Plädoyer für „Kunst ohne Selbstzensur“; Die Leipziger Schriftstellerin Daniela Krien erhält den Sächsischen Literaturpreis und sieht die Freiheit in Gefahr », Leipziger Volkszeitung, 22 mai 2021

« Roman „Der Himmel ist ein kleiner Kreis“:Die Worte der anderen », TAZ, 21 juillet 2021

Espagnol :

« Wes Anderson maravilla con su carta de amor al periodismo (pero se niega a dar rueda de prensa) », El Español, 13 juillet 2021

Italien :

« La cultura entra in maniera permanente nel G20 », La Stampa, 31 juillet 2021

VII. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES ET EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES

1) Concours externe

✚ Anglais

La 1^{ère} partie semble avoir été bien préparée par les candidats, en particulier la traduction. Il faut néanmoins être plus vigilant sur les commentaires des articles proposés.

La nature de l'épreuve de la 2^e partie a tendance à rendre difficile l'exercice de la traduction. L'exploitation des articles dans la discussion doit être plus approfondie.

Bien connaître le monde anglophone et être au fait de l'actualité des pays anglo-saxons sont un plus à ne pas négliger pour ces 2 épreuves.

✚ Allemand

Pour la 1^{ère} partie, les deux candidats ont démontré qu'ils maîtrisaient très bien la prononciation et qu'ils avaient une forte motivation pour le métier de conservateur de bibliothèques.

Pour la 2^e partie, globalement le niveau était correct mais il est nécessaire de revoir les bases de la langue pour cette épreuve.

✚ Espagnol

La 1^{ère} partie ne comportait qu'une seule prestation qui fut de qualité malgré quelques légères fautes de conjugaison.

Pour la 2^e partie, les candidats ont montré une relative aisance avec la langue, quelques-uns ont su tenir un discours argumenté et pertinent. Certains doivent toutefois parfaire leur expression orale et leur vocabulaire.

✚ Italien

La compréhension du texte et son commentaire ont été plutôt satisfaisant mais le niveau linguistique reste à consolider.

✚ Russe

Une seule prestation qui a démontré une certaine expérience positive dans le domaine de l'enseignement et d'établissement des liens culturels entre la France et la Russie. La candidate a su mettre en avant une culture générale plutôt riche et faire preuve d'enthousiasme.

✚ Latin

L'extrait à traduire, étant fort discriminant, a permis de distinguer ceux qui connaissaient le latin des autres, et ceux capables d'exprimer un discours cohérent et construit.

2) Concours interne

Anglais

Tous les candidats se sont montrés volontaires dans l'accomplissement des différentes tâches qui leur ont été demandées. Toutefois, il est nécessaire de travailler la prononciation ainsi que de se préparer à l'exercice de la traduction.

Allemand

Deux prestations ayant démontré un très bon niveau linguistique.

Espagnol

Très bonne prestation avec prise de positions par rapport au texte malgré quelques petites lacunes en traduction.

Italien

Une bonne traduction et une capacité à tenir une conversation malgré quelques légères imprécisions lexicales. Les connaissances sur la culture italienne dont a fait part l'unique personne interrogée ont été appréciées.

Aucune autre langue n'a été choisie sur le concours interne

DONNÉES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 14 postes
Concours interne 6 postes

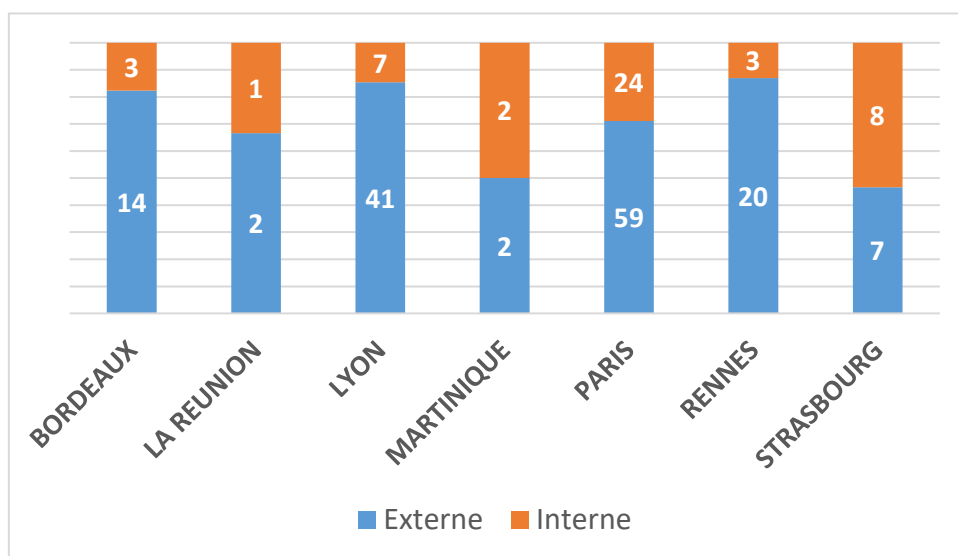
Soit un total de 20 postes

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

Candidats admis à concourir

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

	TOTAL
BORDEAUX	17
LA REUNION	3
LYON	48
MARTINIQUE	4
PARIS	83
RENNES	23
STRASBOURG	15
TOTAL	193



Taux de présence pour la session 2021 : 65,3%
(concours externe : 64,1% - concours interne : 68,8%)

Comparaison avec l'année précédente :

En 2020, le taux de présence était de 63,4% (externe : 60,7% - interne : 75%).

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats admis à concourir et présents en 2021 est en légère baisse : -9,4% d'admis à concourir et -6,7% de présents.

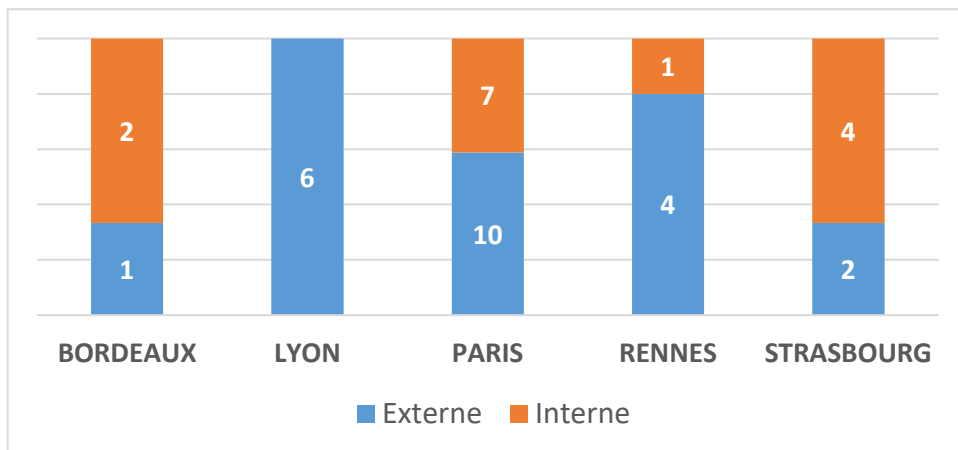
Comparaison avec le concours de conservateur de bibliothèque organisé par la fonction publique d'Etat :

Taux de présence du concours de conservateur de bibliothèque d'Etat - session 2021 : 34,5%
(concours externe : 35,5% - concours interne : 30,4%)

En 2021, le concours de conservateur territorial de bibliothèque conserve un haut taux de présence. En effet, depuis 2013, le taux de présence du concours est supérieur à 60%.

Candidats admissibles

	TOTAL
BORDEAUX	3
LYON	6
PARIS	17
RENNES	5
STRASBOURG	6
TOTAL	37

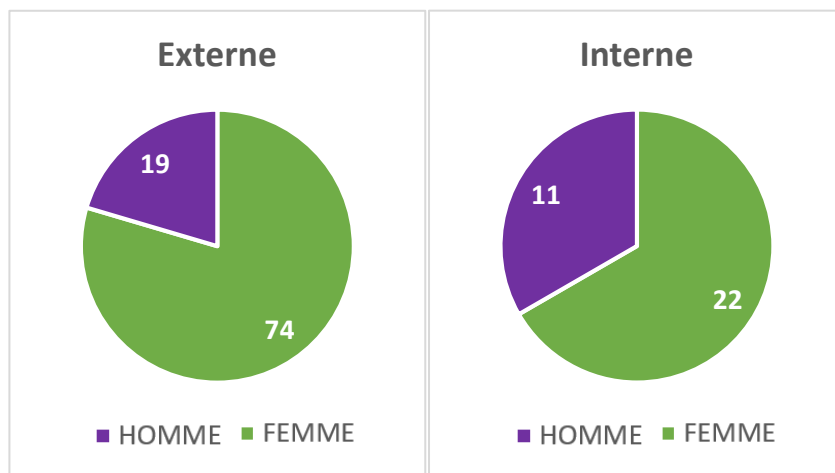


III. PROFIL DES CANDIDATS

GENRE

Candidats présents

	TOTAL
FEMME	96
HOMME	30
TOTAL	126



Présents - session 2021 : 76,2% de femmes et 23,8% d'hommes

Concours externe : 79,6% de femmes et 20,4% d'hommes

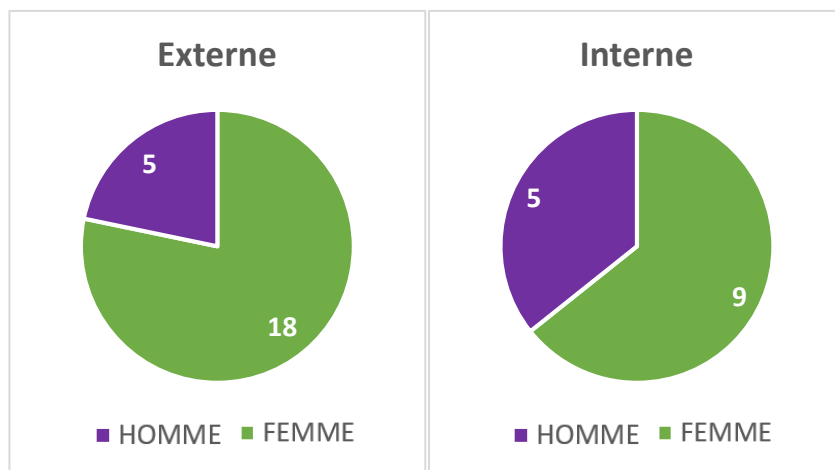
Concours interne : 66,7% de femmes et 33,3% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2020, les femmes étaient également plus nombreuses à se présenter aux deux voies de concours de conservateur de bibliothèques (61,5%).

Candidats admissibles

	TOTAL
FEMME	27
HOMME	10
TOTAL	37



Admissibles - session 2021 : 73% de femmes et 27% d'hommes

Concours externe : 78,3% de femmes et 21,7% d'hommes

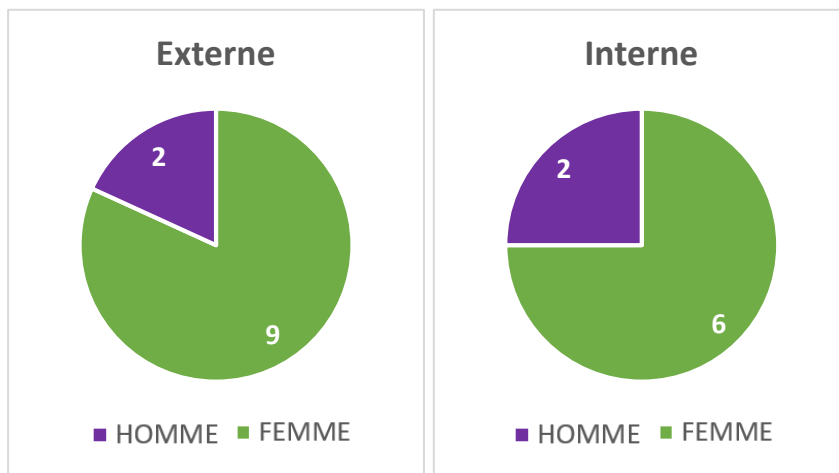
Concours interne : 64,3% de femmes et 35,7% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2020, les femmes admissibles étaient également plus nombreuses que les hommes sur les deux voies de concours (57,6%).

Lauréats

	TOTAL
FEMME	15
HOMME	4
TOTAL	19



Lauréats - session 2021 : 78,9% de femmes et 21,1% d'hommes

Concours externe : 81,8% de femmes et 18,2% d'hommes

Concours interne : 75% de femmes et 25% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

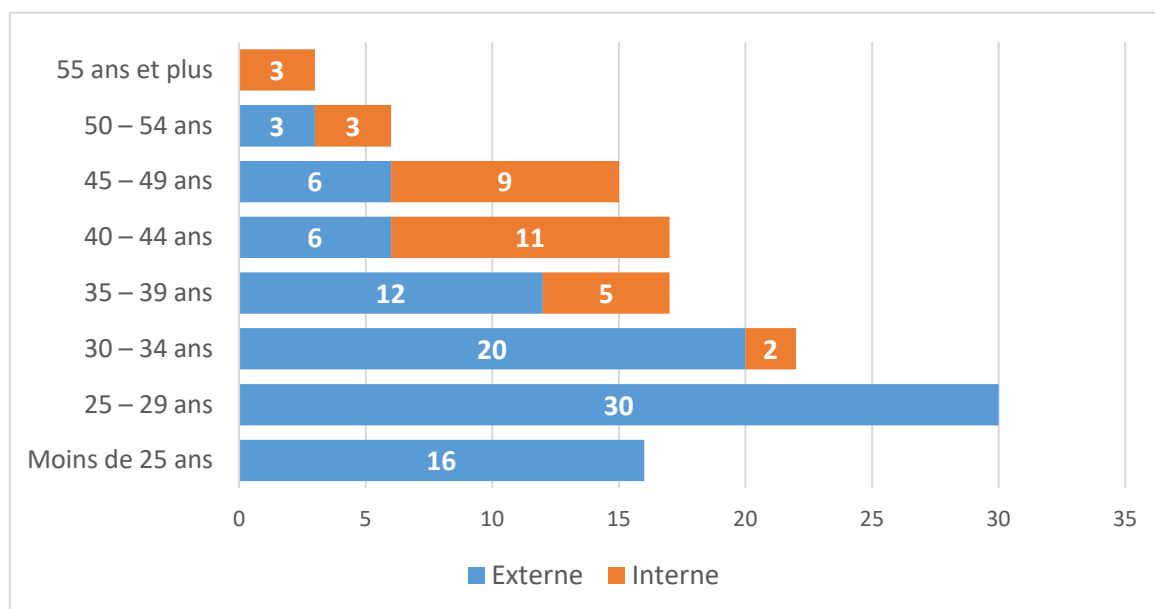
En 2020, la parité était atteinte : 50% de lauréates et 50% de lauréats.

Age

Le critère de sélection des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), les candidats de moins de 30 ans sont nombreux car ils sont étudiants ou ont achevé leurs études récemment.

Le critère de sélection des candidats en interne étant l'ancienneté (7 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 35 ans.

Candidats présents

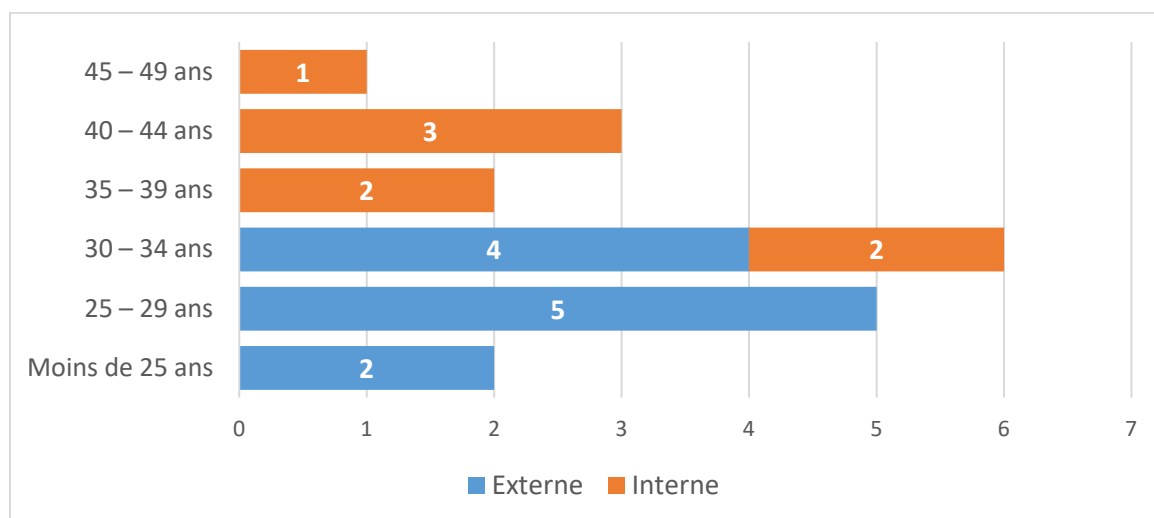


Présents – session 2021

Concours externe : les candidats issus de la tranche d'âge 25-29 ans sont majoritaires.

Concours interne : les candidats issus de la tranche d'âge 40-44 ans sont majoritaires.

Lauréats



Lauréats – session 2021

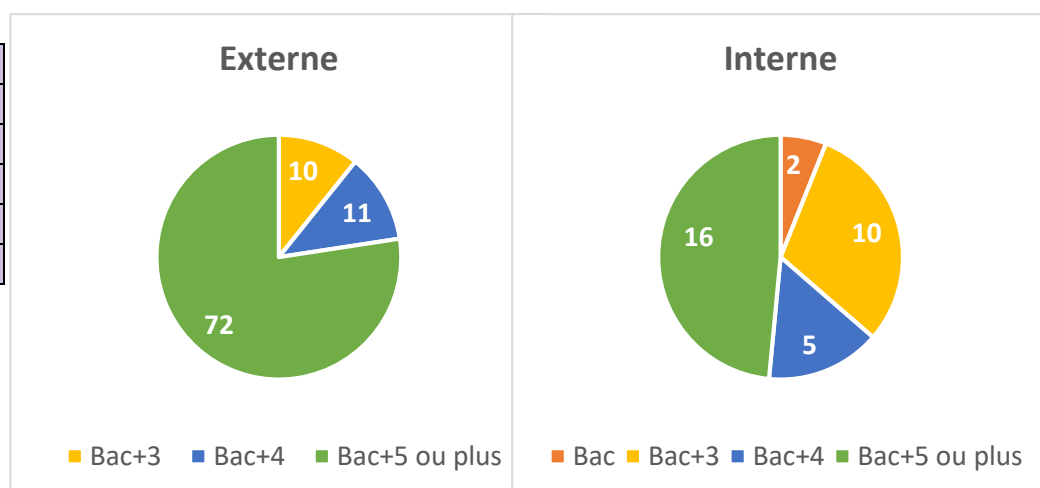
Concours externe : les lauréats issus de la tranche d'âge 25-29 ans sont majoritaires.

Concours interne : les lauréats issus de la tranche d'âge 40-44 ans sont majoritaires.

Niveau d'études

Candidats présents

	TOTAL
Bac	2
Bac+3	20
Bac+4	16
Bac+5 ou plus	88
TOTAL	126



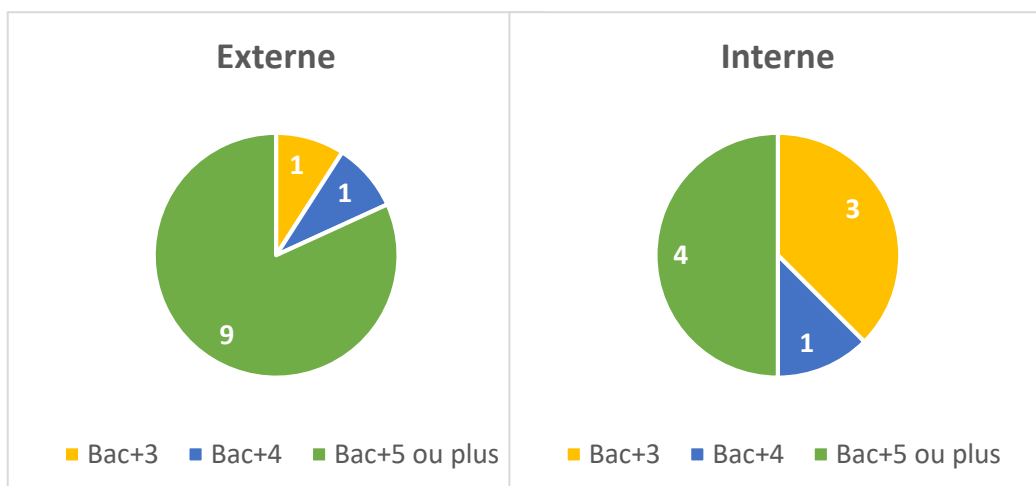
Présents – session 2021 : 69,8% de candidats diplômés Bac+5

Concours externe : si le critère de sélection du diplôme des candidats au concours externe est Bac+3, les candidats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (77,4%).

Concours interne : si le critère de sélection au concours interne est l'ancienneté, les candidats à se présenter sont en majorité diplômés (Bac+5 : 48,5% - Bac+4 : 15,2% - Bac+3 : 30,3%).

Lauréats

	TOTAL
Bac+3	4
Bac+4	2
Bac+5 ou plus	13
TOTAL	19



Lauréats – session 2021 : 68,4% de candidats diplômés Bac+5

Concours externe : les lauréats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (81,8%).

Concours interne : 50% des lauréats ont un diplôme Bac+5 et 37,5% ont un diplôme Bac+3.

Origine Géographique

Candidats présents

	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	19	4	23
Bourgogne Franche-Comté	2	1	3
Bretagne	7		7
Centre Val de Loire	1		1
Grand Est	5	5	10
Guadeloupe	1	1	2
Hauts de France	3	1	4
Ile-de-France	28	10	38
La Réunion	1	1	2
Martinique		1	1
Normandie	2	3	5
Nouvelle Aquitaine	7	1	8
Occitanie	6	1	7
Pays de la Loire	6		6
Provence Alpes Côte d'Azur	5	3	8
Belgique		1	1
TOTAL	93	33	126

Lauréats

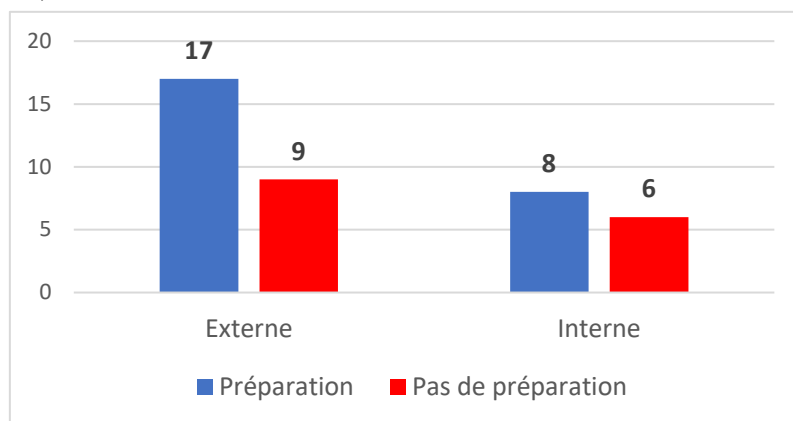
	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	2		2
Bourgogne Franche-Comté	1		1
Centre Val de Loire	1		1
Grand Est		2	2
Guadeloupe	1		1
Hauts de France		1	1
Ile-de-France	3	3	6
Normandie	1	2	3
Nouvelle Aquitaine	1		1
Pays de la Loire	1		1
TOTAL	11	8	19

En 2021, les candidats présents et lauréats en provenance d'Ile-de-France sont majoritaires (30,2% de présents et 31,6% de lauréats). Ils devancent les candidats venant d'Auvergne Rhône-Alpes pour les présents (18,3%) et les candidats venant de Normandie pour les lauréats (15,8%). La région Ile-de-France était également la plus représentée en 2020.

Préparation suivie

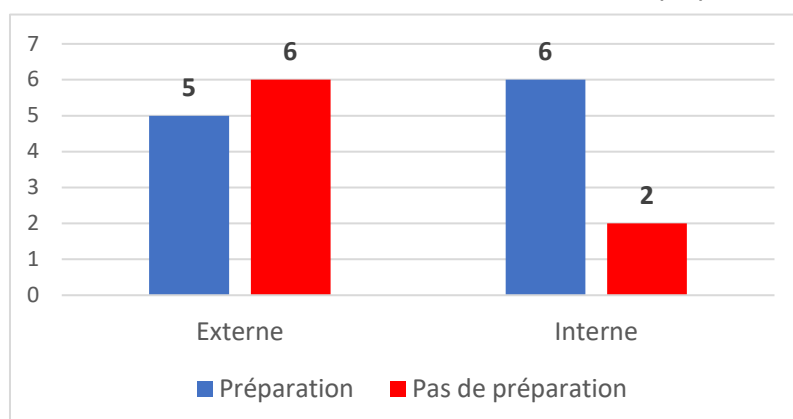
Candidats admissibles

67,6% des candidats admissibles au concours de 2021 ont suivi une préparation.



Lauréats

57,9% des lauréats au concours de 2021 ont suivi une préparation.



Structures d'origine – grades ou fonctions (concours interne)

Candidats admissibles

Parmi les candidats admissibles au concours interne 9 sont agents de la fonction publique territoriale et 5 sont agents de la fonction publique d'Etat.

La moitié des admissibles sont bibliothécaires (7 candidats). Les 7 admissibles restant ont des profils variés :

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- 1 chargé d'études documentaires ;
- 1 chargé de mission temps de travail ;
- 1 fondé de pouvoir de l'éducation nationale ;
- 2 professeurs certifiés ;
- 1 responsable de service.

Lauréats

7 lauréats du concours interne sont fonctionnaires territoriaux et 1 est fonctionnaire d'Etat.

Parmi les 8 lauréats, 6 sont bibliothécaires, 1 est chargé d'études documentaires et 1 est chargé de mission temps de travail.

IV. NOTES AUX EPREUVES

Notes obtenues par épreuves d'admissibilité

	COMPOSITION DE CULTURE GENERALE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,13	13,18	10,79	10,50
Note maximum	17	17	15	15
Note minimum	8	11	8	8
Note supérieure à 10	19	11	7	3

8 candidats au concours externe et 3 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de culture générale.

	NOTE DE SYNTHESE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,41	12,09	13,43	14,56
Note maximum	17	17	18,50	18,50
Note minimum	9	9	11,50	12,50
Note supérieure à 10	21	10	14	8

3 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à la note de synthèse.

Seuils d'admissibilité 2021

63 points soit une moyenne de **10,50 / 20** pour le **concours externe**
Soit 23 candidats admissibles

63 points soit une moyenne de **10,50 / 20** pour le **concours interne**
Soit 14 candidats admissibles

Epreuves d'admission

Répartition des candidats admissibles selon leurs choix de langues

Choix possibles pour les épreuves de langues :

Traduction écrite : grec ancien ou latin*

Traduction orale : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe

** Le grec ancien n'a pas été choisi depuis 2017*

- **CONCOURS EXTERNE**

1^{ère} épreuve d'admission :

Epreuve de langues – 1^{ère} partie (traduction écrite ou orale)

Parmi les candidats au concours externe, 3 ont choisi une traduction écrite de latin et 16 ont choisi une traduction orale (allemand : 2 candidats, anglais : 13 candidats et espagnol : 1 candidats).

Epreuve de langues – 2^{ème} partie (traduction orale)

Le choix des candidats du concours externe s'est porté sur l'allemand (3 candidats), l'anglais (6 candidats), l'espagnol (8 candidats), l'italien (1 candidat) et le russe (1 candidat).

4 candidats admissibles au concours externe n'ont pas participé aux épreuves orales d'admission.

- **CONCOURS INTERNE**

1^{ère} épreuve d'admission :

Epreuve de langue vivante

Si les candidats du concours interne ont majoritairement choisi l'anglais (10 candidats), 2 candidats ont choisi l'allemand, 1 candidat a choisi l'espagnol et 1 candidat a choisi l'italien.

Tous les candidats admissibles au concours interne ont participé aux épreuves orales d'admission.

Répartition des lauréats selon leurs choix de langues

- **CONCOURS EXTERNE**

1^{ère} partie de l'épreuve de langue

Les lauréats ont majoritairement choisi l'anglais (6 candidats). Les 5 autres lauréats ont choisi le latin en traduction écrite (2 candidats) et, pour la traduction orale, leur choix s'est porté sur l'allemand (2 candidats) et l'espagnol (1 candidat).

2^{ème} partie de l'épreuve de langue

Les lauréats sont majoritaires à avoir choisi l'anglais (5 candidats). Ils sont suivis par les lauréats ayant choisi l'espagnol (3 candidats), puis l'allemand (1 candidat), l'italien (1 candidat) et, enfin, le russe (1 candidat).

- **CONCOURS INTERNE**

Epreuve de langue vivante (épreuve optionnelle)

5 lauréats ayant participé à cette épreuve ont choisi l'anglais, 1 lauréat a choisi l'allemand, 1 lauréat a choisi l'espagnol et 1 lauréat a choisi l'italien.

Notes par épreuves

1 ^{ère} EPREUVE D'ADMISSION				
CONCOURS EXTERNE : LANGUES - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} parties (coef. 3)		CONCOURS INTERNE : LANGUE VIVANTE ETRANGERE (coef. 3)		
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,95	12,09	13,18	14,19

2^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
CONVERSATION SUR UNE QUESTION DE CULTURE GENERALE (coef. 5)				
CONCOURS EXTERNE			CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,16	13,82	11	12,38

3^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
ENTRETIEN SUR LA MOTIVATION PROFESSIONNELLE (coef. 4)				
CONCOURS EXTERNE			CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,45	14,18	12,07	14,50

Notes moyennes par type de langues

- CONCOURS EXTERNE**

	1^{ERE} PARTIE DE L'EPREUVE NOTEE SUR 12		2^{EME} PARTIE DE L'EPREUVE NOTEE SUR 8	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Allemand	9,50	9,50	3,33	5
Anglais	6,52	6,67	4,17	3,90
Espagnol	11	11	5,63	5,50
Italien			4,50	4,50
Latin	7,25	5,75		
Russe			6	6

- CONCOURS INTERNE**

	EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE	
	Admissibles	Lauréats
Allemand	17,50	20
Anglais	11,70	12,20
Espagnol	16,50	16,50
Italien	16	16

Seuils d'admission 2021

203 points soit une moyenne de **11,28 / 20** pour le **concours externe**
Soit 11 candidats admis

211 points soit une moyenne de **11,72 / 20** pour le **concours interne**
Soit 8 candidats admis

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A + de la fonction publique territoriale

